

FICHE SYNTHÈSE de BONNE PRATIQUE

SEMINAIRE : Agir ensemble pour l'inclusion socio-professionnelle des migrants et réfugiés »

Du 13 au 22 juillet 2018

Nom de la bonne pratique	1/ l'accompagnement des familles de migrants pour l'enregistrement des enfants dans l'état civil 2/ Création de classes de mise à niveau en faveur des élèves immigrés ainsi que leur intégration dans les programmes d'éducation formelle et non formelle.
Porteur de la Pratique	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration en partenariat avec les associations
Thème(s) traités(s)	Culture et éducation
A quelle problématique répond cette bonne pratique ?	1/ l'enregistrement à l'état civil est un préalable indispensable à l'existence légale de tout individu. Ne pas y avoir accès prive cet individu d'un certain nombre de droits fondamentaux, tels que le droit à une nationalité et une identité, mais également à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la protection contre les différentes formes de violence, à la liberté de circulation, au droit de vote, au droit à un emploi formel, etc.
Description et fonctionnement de la bonne pratique	1/ Le Maroc a mis en œuvre différentes réformes en vue d'améliorer les conditions d'enregistrement des enfants à l'état civil. Ainsi, de la réforme de la loi relative à l'état civil en 2002, aux assouplissements consentis pour faciliter les procédures, en passant par le rallongement des délais d'enregistrement à l'état civil pour les enfants de Marocains résident à l'étranger, sans oublier les différentes initiatives de sensibilisation ou les caravanes organisées dans ce sens, des efforts considérables ont été fournis qui ont permis de réduire le nombre d'enfants non enregistrés à l'état civil au Maroc. 2/ Développement d'un programme spécial pour l'enseignement des langues et de la culture marocaines au profit des immigrés et réfugiés. Soutien scolaire proposé par les associations pour les enfants.
Eléments /critères nécessaires à sa répliquabilité dans des contextes variables	